

Quand l'arrachage du Figuier de Barbarie préserve les espèces protégées !

Le Figuier de Barbarie, fait partie du paysage littoral varois. Cette espèce appréciée pour son côté ornemental et ses fruits reste cependant une menace pour nos espèces patrimoniales locales... En région Provence Alpes Côte d'Azur, une stratégie de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) définit les espèces contre lesquelles la lutte doit être effectuée en milieu naturel, et désigne notamment le Figuier de Barbarie.

En effet, cette espèce introduite au XVI^e siècle, envahit les falaises littorales qui constituent l'habitat d'espèces végétales remarquables, parfaitement adaptées aux conditions particulières du littoral méditerranéen (salinité, sécheresse, vent...).

Au Cap Sicié, site naturel reconnu au niveau européen par son intégration au réseau Natura 2000, 4 espèces protégées ainsi que des habitats naturels remarquables sont menacés par le Figuier de Barbarie.

Dans le cadre des travaux de sécurisation du front rocheux de la station d'épuration AmphitriA menés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Conseil National de la Protection de la Nature a demandé à ce qu'une opération d'arrachage de cette espèce soit effectuée afin de participer à la **protection des espèces protégées** poussant dans la zone de travaux : l'Astragale de Marseille, la Lavatère maritime, le Statice nain, ainsi que le Lys de mer.

Durant 1 mois entre janvier et février 2021, les travaux d'arrachage ont donc été menés par le prestataire (EPC France), encadré par un bureau d'études environnemental (Naturalia) afin de respecter les préconisations de la stratégie de lutte contre les EVEE.

Ces travaux méticuleux (le système racinaire doit être arraché et les raquettes doivent toutes être ramassées) réalisés en milieu difficile (falaises), ont demandé l'équivalent de **87 jours / homme** et ont permis de retirer **44m³** de figuiers qui ont pu être envoyés dans un centre de traitement pour être incinérés.